

Qu'est-ce que la Semaine du Tourisme Economique et des Savoir Faire ?

La Semaine du Tourisme Economique et des Savoir-Faire est née en 2011 à Vitré d'une initiative de la Jeune Chambre Economique de Vitré (JCE) qui a lancé le concept des visites d'entreprise dédiées aux particuliers. Aujourd'hui, le réseau des offices de Tourisme se fédère à l'échelle de la Bretagne pour poursuivre cette aventure, en proposant au public (visiteurs, public familial, locaux...) de découvrir l'univers des entreprises bretonnes.

Quels sont les objectifs de cette semaine ?

- Que les entreprises locales ouvrent leurs portes pour découvrir le savoir-faire local (industriel, artisanal, agricole...)
- Promouvoir cette semaine auprès du public (visiteurs, public familial, locaux)

Quels types d'entreprise peuvent participer ?

- 1ère édition : ouverture à tout type d'entreprise Industrie / artisans / entreprises agricoles / savoir-faire local
- Recherche les Entreprises qui n'ouvrent pas d'habitude, qui sont phare sur le territoire.

C'est quoi une visite d'entreprise ?

- Ce qu'attendent les visiteurs, c'est en général une visite d'environ **1h maxi** suivant le processus de fabrication du produit de l'entreprise.
- Mais il est aussi possible de proposer une mini-conférence / explication du produit.

Quel est l'intérêt pour l'entreprise d'ouvrir ses portes et de participer à cet évènement ?

- Valoriser son travail, son savoir-faire et ses salariés auprès des visiteurs
- Renforcer son image de marque auprès du public de proximité
- Proposer une offre d'exception grâce à l'ouverture ponctuelle de son entreprise
- Tester la visite d'entreprise
- Participer à un évènement d'envergure régionale
- Rejoindre un réseau d'acteurs économique
- Promouvoir des secteurs d'activité (recrutement / vocation / business...)

En tant qu'entreprise dois-je participer toute la semaine ?

- NON, l'entreprise peut s'engager sur une ½ journée, une journée ou 2, pas forcément sur la semaine entière. Ce n'est pas la peine de multiplier les créneaux. Il est préférable d'avoir moins de créneau pour éviter les visites avec peu de public
- C'est l'entreprise, en fonction de son organisation, qui propose l'heure, la date et les créneaux de visite.

Pour la visite d'entreprise, est ce que j'ai des obligations particulières en termes juridique, assurance etc... ?

- OUI, il est nécessaire de :
 - o Appliquer les mêmes normes de sécurités aux visiteurs que celles suivies par le personnel
 - o Informer son assurance de l'accueil ponctuel de visiteurs extérieurs dans l'entreprise
 - o Signaler les conditions de visite (âge minimum, chaussures sans talons etc..)
 - o Signaler si l'entreprise n'est pas en mesure d'accueillir des personnes en situation de handicap (pas besoin pour une visite ponctuelle d'adapter ses locaux)

Est-ce que je dois prévoir des aménagements spécifiques pour la visite ?

- OUI, prévoir des moyens de guidage pour le public >>> le mieux c'est qu'un salarié assure le guidage
- Concevoir un parcours d'une durée d'environ 1h, dans le sens du processus de fabrication et sans retour en arrière (en boucle). Le parcours doit permettre aux visiteurs de comprendre le processus, d'adhérer aux valeurs et aux produits, de découvrir et apprécier le savoir-faire des salariés
- Si un processus n'est pas visible mais est indispensable à la compréhension, prévoir un panneau explicatif
- Prévoir des dispositifs de sécurité (barrières de sécurité, rubalise, panneaux d'orientation) et parfois des équipements spécifiques (lunettes de protection, charlotte...)
- Le mieux est de prévoir une visite test (avec des salariés, avec l'OT...)

Est-ce que la visite est gratuite ?

- NON, la visite est payante (2,50 € par adulte / gratuit pour les moins de 18 ans) et l'inscription est obligatoire sur la plateforme en ligne d'Office de Tourisme de Bretagne (mise en ligne début mai 2021)
- Sur les 2,50 € , 0,50 € reviennent à OTB pour les frais bancaires de paiement, 1€ à l'Office de Tourisme pour la participation régionale à la promotion et les réservations et 1€ pour l'entreprise qui organise les visites guidées

Est-ce que le visiteur peut venir le jour même sans réservation ?

- NON, l'inscription est obligatoire sur la plateforme ou auprès de l'Office de Tourisme du Pays de Redon pour garantir le nombre maximum de personnes et plus de fluidité des visites.

Est-ce à moi l'entreprise d'inscrire mon évènement sur la plateforme régionale ?

- NON, pour cette première édition, les inscriptions à cet évènement sont centralisées au niveau de l'Office de Tourisme du Pays de Redon qui se charge de la mise en ligne des visites de l'entreprise.

Qui assure la communication ?

- Un site internet dédié à cet évènement avec la possibilité de réserver en ligne les visites guidées est mis en ligne par Office de Tourisme de Bretagne (mise en ligne début mai 2021)
- Une communication à l'échelle régionale est prévue : affiche, visuel, logo
- Une communication à l'échelle locale sera assurée : communication presse, affiche...

Je suis motivé et je veux participer à la Semaine du Tourisme Economique, comme je fais ?

- Vous devez retourner votre bulletin d'inscription + des visuels avant le 15 mai 2021 à v.gonzalez@tourisme-pays-redon.com
- L'Office de Tourisme reprend contact avec vous pour valider vos éléments sur la plateforme
- Une convention sera signée entre l'entreprise et l'Office de Tourisme du Pays de Redon